

Assemblée communale ordinaire du mercredi 14 décembre 2011 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 42 du 30 novembre 2011, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. **Discuter et approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 juin 2011.**
2. **Présenter, discuter et adopter le budget 2012, la quotité d'impôt et les différentes taxes communales.**
3. **a) Ratifier l'octroi d'un droit de superficie en faveur de Joël et Anne-France Tschannen, grevant la parcelle n° 354, sur une surface de 5'800 m2.**
b) Ratifier l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Commune mixte de Mervelier, grevant la parcelle n° 356, sur une surface de 8'820 m2, pour la construction d'une cabane forestière.
c) Ratifier la vente de l'ancien rural du domaine du Grandmont pour un montant de Fr. 60'000.00
4. **Statuer sur l'octroi d'un cautionnement de Fr. 160'000.00 en faveur du FC Val Terbi.**
5. **Divers.**

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes. Elle propose une minute de silence pour les personnes disparues dans notre village. Elle excuse également Paul et Madeleine Kottelat.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Marcel Vogel et Roland Marquis.

Il y a 27 personnes présentes sur les 440 ayants droit dans notre commune.

1. Discuter et approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 juin 2011.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Présenter, discuter et adopter le budget 2012, la quotité d'impôt et les différentes taxes communales.

Rapporteur : Martine Bréchet

Le Conseil communal propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2012, déficitaire de **Fr. 61'497.00**. Les éléments principaux pris en compte dans le budget sont les suivants :

- les intérêts de la dette : Fr 80'000.00
- les remboursements de la dette : Fr 123'600.00
- la répartition état-commune des charges de l'enseignement : Fr. 534'378.00
- la répartition état-commune des charges de l'aide sociale : Fr. 132'000.00
- la répartition état-commune des charges de l'AVS : Fr. 125'000.00
- la contribution aux ORP : Fr. 19'000.00

- les recettes de l'impôt sur le revenu : Fr. 870'000.00
- les recettes du fonds de péréquation financière : Fr. 221'471.00, **soit une diminution de Fr. 50'000.00 environ.**

Budget municipal 2012 - Commune mixte de Mervelier						
	Charges			Produits		
Rubriques	Budget 2011	Budget 2012	Var en SFr	Budget 2011	Budget 2012	Var en SFr
Administration	fr. 163'250.00	fr. 167'250.00	fr. 4'000.00	fr. 38'500.00	fr. 42'500.00	fr. 4'000.00
Trav Publics	fr. 102'200.00	fr. 102'000.00	-fr. 200.00	fr. 73'500.00	fr. 74'500.00	fr. 1'000.00
Aff Juridiques	fr. 6'180.00	fr. 4'480.00	-fr. 1'700.00	fr. 600.00	fr. 2'300.00	fr. 1'700.00
Instruction/Formation	fr. 732'970.00	fr. 706'528.00	-fr. 26'442.00	fr. 32'100.00	fr. 31'700.00	-fr. 400.00
Aide Sociale/Santé	fr. 302'400.00	fr. 306'000.00	fr. 3'600.00	fr. 8'600.00	fr. 11'600.00	fr. 3'000.00
Economie Publique	fr. 18'400.00	fr. 22'700.00	fr. 4'300.00	fr. 200.00	fr. 200.00	fr. 0.00
Finances	fr. 220'600.00	fr. 215'100.00	-fr. 5'500.00	fr. 34'090.00	fr. 34'090.00	fr. 0.00
Impositions	fr. 71'200.00	fr. 101'000.00	fr. 29'800.00	fr. 1'411'345.00	fr. 1'373'071.00	-fr. 38'274.00
Ordures	fr. 36'500.00	fr. 39'800.00	fr. 3'300.00	fr. 36'500.00	fr. 39'800.00	fr. 3'300.00
Inhumations	fr. 4'700.00	fr. 6'200.00	fr. 1'500.00	fr. 2'500.00	fr. 2'500.00	fr. 0.00
Service du feu	fr. 19'000.00	fr. 14'700.00	-fr. 4'300.00	fr. 13'000.00	fr. 12'000.00	-fr. 1'000.00
Epuration	fr. 40'000.00	fr. 50'000.00	fr. 10'000.00	fr. 40'000.00	fr. 50'000.00	fr. 10'000.00
Service des eaux	fr. 55'000.00	fr. 0.00	-fr. 55'000.00	fr. 55'000.00	fr. 0.00	-fr. 55'000.00
Totaux	fr. 1'772'400.00	fr. 1'735'758.00	-fr. 36'642.00	fr. 1'745'935.00	fr. 1'674'261.00	-fr. 71'674.00
Excédents de charges				-fr. 26'465.00	-fr. 61'497.00	

Les taxes communales et la quotité d'impôts restent inchangées, soit 2.25.

Questions :

Marcel Vogel demande s'il est judicieux de diminuer le budget sur l'entretien des bâtiments. Martine répond que les entretiens reportés ne sont pas des entretiens nécessaires en 2012.

La Commission des finances prévoie favorablement ce budget.

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2012 qui se solde par un **déficit de Fr. 22'600.00.**

Budget bourgeois 2012 - Commune mixte de Mervelier				
	Charges		Produits	
Rubriques	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2011	Budget 2012
Administration	fr. 25'400.00	fr. 25'400.00	fr. 450.00	fr. 450.00
Trav Publics	fr. 5'100.00	fr. 13'100.00	fr. 0.00	fr. 4'000.00
Finances	fr. 46'800.00	fr. 44'300.00	fr. 67'100.00	fr. 55'750.00
Exploitation Forestière	fr. 188'800.00	fr. 189'300.00	fr. 188'800.00	fr. 189'300.00
Totaux	fr. 266'100.00	fr. 272'100.00	fr. 256'350.00	fr. 249'500.00
Excédents de charges			-fr. 9'750.00	-fr. 22'600.00

Dans le compte forestier, la part prévue de la commune au triage du Haut Val Terbi est de Fr 40'000.00. Sont prévues : la construction d'une piste et la plantation d'une culture de sapins de Noël.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité les taxes communales, la quotité d'impôt et les salaires pour l'année 2012.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget municipal 2012.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget bourgeois 2012.

3. Ratifier les décisions prises par l'assemblée bourgeoise du 02.11.2011

Rapporteur : André Marquis

a) Ratifier l'octroi d'un droit de superficie en faveur de Joël et Anne-France Tschannen, grevant la parcelle n° 354, sur une surface de 5'800 m².

Au vote à main levée, l'assemblée ratifie à l'unanimité l'octroi d'un droit de superficie en faveur de Joël et Anne-France Tschannen, grevant la parcelle n° 354 sur une surface de 5'800 m².

b) Ratifier l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Commune mixte de Mervelier, grevant la parcelle n° 356, sur une surface de 8'820 m², pour la construction d'une cabane forestière.

Au vote à main levée, l'assemblée ratifie à l'unanimité l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Commune mixte de Mervelier, gravant la parcelle n° 356, sur une surface de 8'820 m², pour la construction d'une cabane forestière.

c) Ratifier la vente de l'ancien rural du domaine du Grandmont pour un montant de Fr. 60'000.0

Question :

Denis Jobin demande pourquoi ces 60'000.00 ne sont pas payé de suite plutôt que la commune octroie un prêt ? Marlyse répond que pour la commune ce n'est pas intéressant de recevoir Fr. 60'000.00 d'un coup.

Au vote à main levée, l'assemblée ratifie à l'unanimité la vente de l'ancien rural du domaine du Grandmont pour un montant de Fr. 60'000.00.

4. Statuer sur l'octroi d'un cautionnement de Fr. 160'000.00 en faveur du FC Val Terbi.

Rapporteur : Martine Bréchet

Le FC Val Terbi a adressé une demande de renouvellement et d'augmentation du cautionnement communal en sa faveur.

En effet, afin de bénéficier de conditions d'emprunt attractives, la société demande que la commune de Mervelier se porte caution à hauteur de Fr. 160'000.00.

Ce cautionnement couvre une dette de Fr. 128'000.00. Le FC veut également renouveler le mobilier de la buvette. Les sociétés ont des échéances de remboursement courtes si elles ne sont pas cautionnées. Les Comptes du FC Val Terbi sont bons. La commission des finances préavisait favorablement ce cautionnement.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité l'octroi d'un cautionnement de Fr. 160'000.00 en faveur du FC Val Terbi.

5. Divers.

Parcage devant le magasin

Mathieu Kottelat demande si une solution a été trouvée pour ce problème récurrent ? Marlyse répond que les mesures que la commune peut prendre c'est des dénonciations à la police cantonale du Jura. Ces derniers ont été informés de cette situation.

Mathieu Kottelat demande si des moyens matériels (poteaux ou autres) sont envisageables ? Marlyse Fleury répond que pour le moment aucune solution n'a été trouvée.

Denis Loviat rajoute qu'il est certainement mieux d'installer une barrière plutôt que de dénoncer les personnes en infraction.

Bilan 2011

Marlyse Fleury souhaite faire un bilan de l'année :

- PAL : travail important des commissions du PAL et de l'Urbanisation. Ce projet est actuellement à l'aménagement du territoire. Réponse au courant du mois de mars 2012.
- Planification agricole : procédure qui a débutée et qui a pour but d'analyser les situations agricoles de notre commune. Cette procédure est complémentaire au PAL.
- Mise en place du Syndicat des eaux du Val Terbi. Pour la commune de Mervelier, la pose des compteurs sera faite rapidement.
- Cabane forestière. Un groupe de projet a été constitué.
- Fusion des communes, votation le 5 février 2012.
- Danse sur la Doux. Très belle organisation avec les sociétés réunies, les sociétés locales et l'école.
- Exposition d'Augustin Rebetez. Ce fut un moment de rencontre très intéressant et cette exposition a eu un beau succès.
- Fondation O2, prévention excessive d'alcool chez les jeunes. Ce projet est lié entre la commune et les sociétés réunies.
- Nouvelle revue « Le Gravalon ».

Pour la bourgeoisie les projets suivants ont été réalisés :

- Remise en état du chemin des Envers.
- Changement de locataire du domaine du Grandmont.
- Projet de reconversion du bâtiment du domaine de la Neuvevie.

Marlyse Fleury souhaite également la bienvenue aux deux nouveaux conseillers :

- Martine Brêchet pour le dicastère des Finances.
- Thomas Dessarzin pour le dicastère des Travaux publics.

Elle souhaite également de belles fêtes de fin d'année à toute la population. Elle rajoute que 2012 est une année de fin de législature et qu'elle arrêtera son mandat le 31.12.2012. Elle remercie également tous ces collègues du conseil, la secrétaire, la présidente des assemblées et remercie encore tous les citoyens qui s'engagent pour notre commune.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h00 devant 27 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier